

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE 2024 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme (s'il y a lieu)

Prénom et nom de la personne responsable

Adresse civique (numéro, rue, appartement)

Municipalité

Province

Code postal

Téléphone

Autre téléphone

Adresse courriel

DESCRIPTION DU PROJET

Titre du projet

Lieu (propriété) où le projet sera réalisé

Milieu(x) touché(s) par le projet

Aquatique | Terrestre | Humain

Volet(s) visé(s) par le projet

- Sensibilisation
- Aménagement et acquisition de connaissances
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE 2024 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Description détaillée du projet (objectifs, étapes, durée, retombées, etc.)

Livrables

Types de livrables

Rapport scientifique | Rapport des activités | Dépliants

Conférence/présentation | Photos

Description du contenu des livrables

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE 2024 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX	
Tâches	Date (jj-mm-aaaa)
Fin du projet	

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE 2024 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

BUDGET	
Éléments du projet	Dépenses estimées (\$)
Total des dépenses (\$)	
Montant demandé (\$)	
<p>1. Pour les projets dont les dépenses admissibles sont inférieures ou égales à 500 \$, le montant demandé couvrira 100 % du coût des dépenses admissibles.</p>	
<p>2. Pour les projets dont les dépenses admissibles sont supérieures à 500\$, le demandeur doit fournir 25 % du total des dépenses.</p>	
<p>3. Un montant maximum de 1 500 \$ peut être alloué.</p>	

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE 2024 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à :

- Réaliser le projet et l'échéancier tel que présenté dans la demande. Si des modifications sont apportées, il est de sa responsabilité de contacter la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.
- Respecter les détails et les conditions présentés dans le *Guide explicatif pour le programme de soutien aux initiatives pour la protection de l'environnement*¹.
- Réaliser le projet sur une propriété lui appartenant ou avoir l'autorisation écrite du propriétaire.
- Respecter la législation et la réglementation municipale, provinciale et fédérale.
- Obtenir tous les permis et toutes les autorisations requises si cela s'applique.
- Fournir toutes les factures originales, les pièces justificatives, les photos et les livrables à la fin du projet.
- Inclure la promotion ou la mention de la contribution de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez dans le projet.

Tout demandeur qui fournit des renseignements rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande d'aide financière perd tout droit à cette aide et doit rembourser le montant versé en totalité.

Signature du demandeur

Date (jj-mm-aaaa)

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Veillez faire parvenir votre demande au service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Voici les différentes options pour le dépôt de la demande :

- Par courriel à environnement@munsar.ca
- Par la poste : 101 rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec), J0K 1W0
- À l'Hôtel de Ville située au 101, rue de la Plage

IMPORTANT : Si vous transmettez le formulaire en version électronique par courriel, veuillez exporter le document Word en format PDF au préalable afin d'éviter tout problème d'envoi.

Un accusé de réception vous sera transmis.

Des questions ?

Contactez le service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 883-2264, poste 7405 ou par courriel à environnement@munsar.ca

¹ Réalisé par la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, édition 2024

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE 2024 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

ÉVALUATION DU PROJET
Critères
1. Le projet sera réalisé sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.
2. Le projet contribuera à la protection, l'amélioration et/ou à la valorisation de l'environnement.
3. Le projet se distingue par son caractère novateur.
4. La description du projet est claire, détaillée et cohérente.
5. Le demandeur démontre qu'il a la capacité de mener à terme le projet et d'assurer la bonne gestion de celui-ci.
6. Le demandeur a fourni tous les permis et toutes les autorisations requises, s'il y a lieu.
7. Le budget est réaliste et complet. Il comprend seulement les dépenses admissibles.
8. Si applicable, le demandeur a démontré qu'il peut couvrir 25 % des dépenses.
9. L'échéancier est clair et réaliste.
10. Le demandeur démontre qu'il fera la promotion ou la mention de la contribution de la municipalité dans le projet.